



**Métiers
spécialisés**
Ontario

Norme de formation par
l'apprentissage

Sommaire de formation

**Maçon d'ouvrages de
briques réfractaires**

401R

2009

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

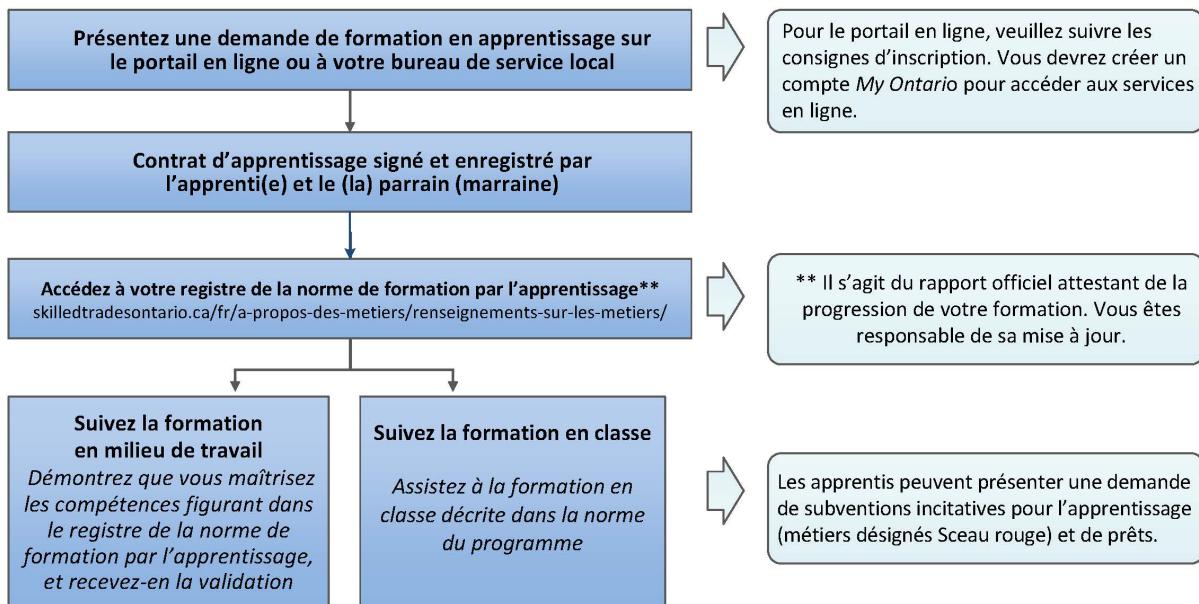
N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

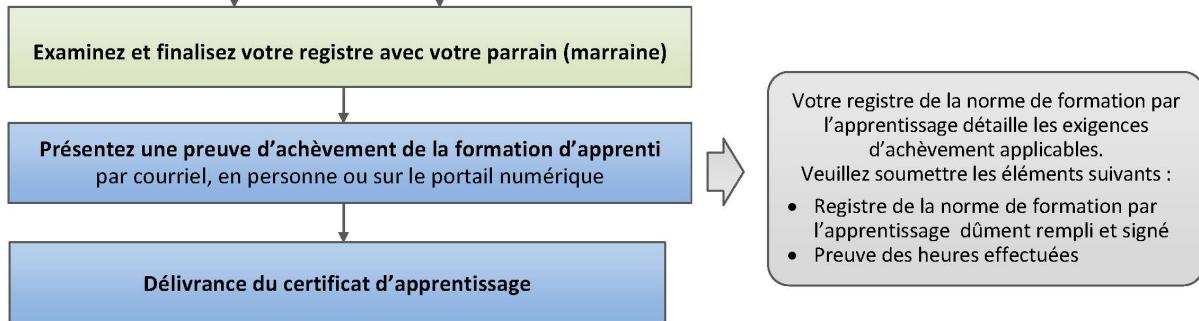
Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification

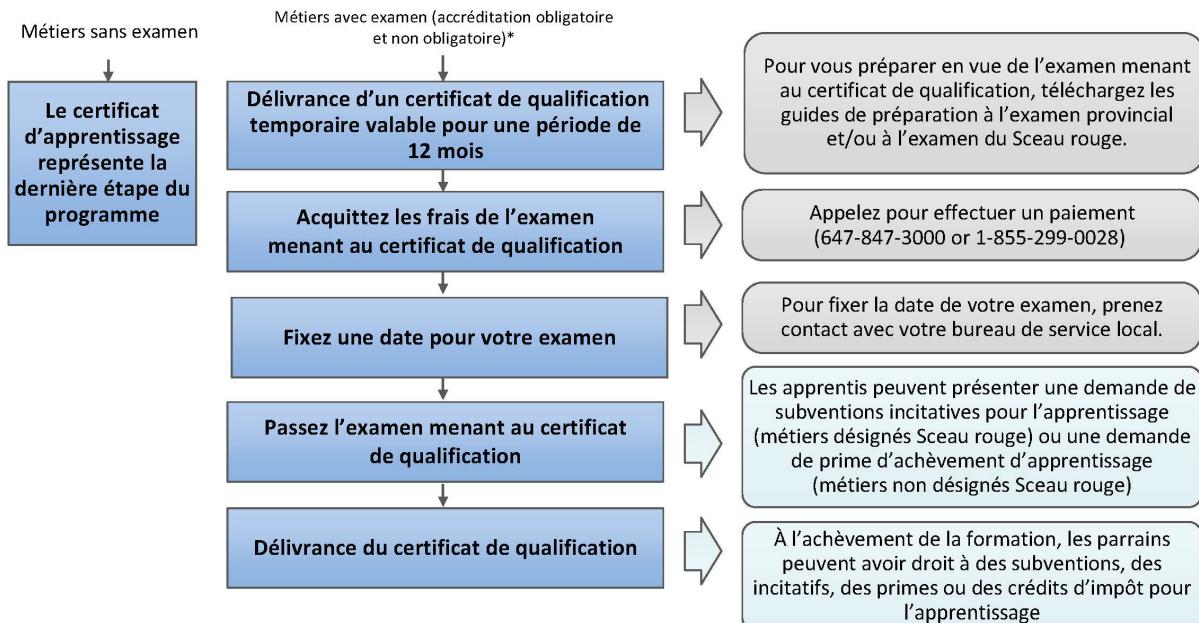
Phase 1 : Inscription



Phase 2 : Apprentissage



Phase 3 : Certification



* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Version préliminaire : 2022-06-07

Table des matières

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré.....	1
Ressources propres au métier.....	2
Méthodologie - Élaboration des normes	2
Introduction au registre	3
Rôles et responsabilités.....	4
Rôles et responsabilités des apprentis	5
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs	6
Santé et sécurité.....	7
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes	11
Champ d'exercice	11
Directives du programme	11
Exigences du programme	13
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire	13
Résumé de Compétences pour réussir.....	13
Norme de rendement.....	14
Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs	16
Avis de collecte de renseignements personnels	19
Liste de formateurs	20
Formation en Milieu de Travail: Objectives de Rendement.....	21
6641.0 Recourir À Des Pratiques Et À Des Méthodes De Travail Sécuritaires	21
6642.0 Adapter L'environnement De Travail	27
6643.0 Utiliser Et Entretenir Des Outils Et Du Matériel D'ouvrages En Briques Réfractaires	30
6644.0 Défaire Des Ouvrages En Briques Réfractaires	33
6645.0 Poser Des Briques Réfractaires	37
6646.0 Couler Du Béton Réfractaire.....	40
6647.0 Appliquer Du Béton Réfractaire Au Pistolet.....	43
6648.0 Installer Un Revêtement Réfractaire Avec Un Liant Céramique	47
6649.0 Appliquer Du Béton Projété	49
6650.0 Installer Des Matériaux Réfractaires En Damant Un Mélange Réfractaire Plastique.....	53
6651.0 Installer Un Isolant Et Des Modules En Fibre De Céramique	54

Maçon d'ouvrages de briques réfractaires

Résultats d'apprentissage	57
S1301 Recourir à des pratiques et à des méthodes de travail sécuritaires (24 heures)	57
S1302 Adapter l'environnement de travail (16 heures)	57
S1303 Utiliser et entretenir des outils et du matériel d'ouvrages en briques réfractaires	57
S1304 Défaire des ouvrages en briques réfractaires (24 heures)	57
S1305 Poser des briques réfractaires (40 heures).....	58
S1306 Couler du béton réfractaire (24 heures)	58
S1307 Appliquer du béton réfractaire au pistolet (24 heures)	58
S1308 Décrire comment installer un revêtement réfractaire avec un liant céramique (8 heures).....	58
S1309 Décrire comment appliquer du béton projeté (8 heures).....	58
S1310 Installer des matériaux réfractaires en damant un mélange réfractaire plastique (24 heures)	59
S1311 Installer un isolant et des modules en fibre de céramique (24 heures)....	59
Définitions	60
Apprenti(e).....	60
Prêt(e) à passer l'examen?.....	63
Directives pour consigner un changement de parrain.....	64
Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1	65
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2.....	66
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3.....	67
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4.....	68
Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage.....	69
Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage	70
Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) .71	71
Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario	72
Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)	i-iv

Veuillez noter : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Skilled Trades Ontario (STO), qui a remplacé l'Ontario College of Trades le 1er janvier 2022. Le contenu de cette norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; cependant, toutes les informations ou le contenu spécifique aux métiers restent pertinents et précis en fonction de la date de publication d'origine.

Veuillez consulter le site web de STO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les informations les plus précises et à jour. Pour des informations sur BOSTA et ses réglementations, veuillez visiter la [Loi de 2021 sur les possibilités de carrière dans les métiers spécialisés \(BOSTA\)](#).

Toute mise à jour de cette publication est disponible en ligne ; pour télécharger ce document au format PDF, veuillez suivre le lien : [Métiers spécialisés Ontario](#)

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de l'organisme Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2009 (V100)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré

Objet :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)</i>
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/

*Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour le maçon d'ouvrages de briques réfractaires 401R; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridictionnels applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Pour les projets s'appliquant aux métiers de la construction, un constructeur est également identifié

Dans tous les projets, le constructeur est soit le propriétaire, soit une personne embauchée par le propriétaire.

L'objectif de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* est de confier à une seule personne l'autorité générale en matière de santé et de sécurité dans le cadre d'un projet. Cette personne est le constructeur du projet.

Le constructeur est la partie qui exerce le plus grand contrôle sur les aspects de santé et de sécurité de l'ensemble du projet; il est responsable en dernier ressort de la santé et de la sécurité de tous les travailleurs et apprentis. Le constructeur doit veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la loi et ses règlements.

Les tâches du constructeur sont les suivantes :

- Veiller à l'application des mesures et des procédures prévues par la Loi et ses règlements;
- Veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la Loi et ses règlements;
- Assurer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et des apprentis dans le cadre du projet.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier de maçon d'ouvrages de briques réfractaires est décrit à l'article 115 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

115. Le champ d'exercice du métier de maçon d'ouvrages de briques réfractaires consiste notamment à restaurer ou à remplacer la garniture intérieure des appareils de chauffage, des fours et des bassins par la pose de matières réfractaires, soit des briques, des isolants, des modules, du béton, des plastiques ou des revêtements céramiques réfractaires, pour protéger les structures contre de hautes températures en faisant ce qui suit :

1. Adapter l'environnement de travail.
2. Utiliser et entretenir des outils et du matériel d'ouvrages en briques réfractaires.
3. Défaire des ouvrages en briques réfractaires.
4. Poser des briques réfractaires.
5. Couler du béton réfractaire.
6. Appliquer du béton réfractaire au pistolet.
7. Installer un revêtement réfractaire avec un liant céramique.
8. Appliquer du béton projeté.
9. Installer des matériaux réfractaires en damant un mélange réfractaire plastique.
10. Installer un isolant et des modules en fibre de céramique.

Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 115 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement.

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 4000 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 240 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nombre total d'heures de formation
4240 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios prévus dans la réglementation :

Si un métier a été prescrit comme étant assujetti à un ratio apprenti-compagnon, le nombre d'apprentis pouvant être parrainés ou employés par une personne exerçant le métier par rapport au nombre de compagnons employés ou autrement engagés par la personne exerçant le métier **ne doit en aucun cas dépasser un(e) apprenti(e) pour chaque compagnon (compagne)**. Vous trouverez de plus amples renseignements dans la section Apprentissage du site Web du gouvernement de l'Ontario à l'adresse ontario.ca/fr/page/embaucher-une-apprentie

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Règlements de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* et classification de chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation non obligatoire.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici :

[modèle Compétences pour réussir.](#)

Norme de rendement

Un maçon d'ouvrages de briques réfractaires érige et répare des structures et des récipients résistant à la chaleur et à la corrosion tels des fours, des réservoirs et des contenants. Ces structures font partie intégrante des installations de production industrielles et des établissements commerciaux et publics, notamment des aciéries, des usines de pâtes et papiers, des fonderies, des raffineries, des usines de montage d'automobiles, des incinérateurs, des usines de fabrication de verre et des hôpitaux.

Un maçon d'ouvrages de briques réfractaires doit pouvoir travailler dans des espaces clos et dans des conditions de chaleur et de poussière extrêmes.

Un maçon d'ouvrages de briques réfractaires effectue une partie ou l'ensemble de ce qui suit :

- Recourt à des pratiques et à des méthodes de travail sécuritaires
- Adapte l'environnement de travail
- Utilise et entretient des outils et du matériel d'ouvrages en briques réfractaires
- Défait des ouvrages en briques réfractaires
- Pose des briques réfractaires
- Coule du béton réfractaire
- Applique du béton réfractaire au pistolet
- Installe un revêtement réfractaire avec un liant céramique
- Applique du béton projeté
- Installe des matériaux réfractaires en damant un mélange réfractaire plastique
- Installe un isolant et des modules en fibre de céramique

Un maçon d'ouvrages de briques réfractaires possède des connaissances dans les domaines suivants :

- Pratiques et méthodes sécuritaires de travail
- Adaptation de l'environnement de travail
- Utilisation et entretien des outils et du matériel d'ouvrages en briques réfractaires
- Démontage d'ouvrages en briques réfractaires
- Pose de briques réfractaires
- Coulage de béton réfractaire
- Application au pistolet de béton réfractaire
- Installation d'un revêtement réfractaire avec un liant céramique
- Application de béton projeté
- Damage de matériaux réfractaires avec un mélange réfractaire plastique
- Installation d'un isolant et de modules en fibre de céramique

Nombre total d'heures de formation (en milieu de travail et en classe) :

Nombre d'heures de formation en milieu de travail recommandées = 4 000 heures (2 ans)
Comprend une formation de 240 heures (8 semaines) en classe.

En général, la norme de rendement pour le métier de maçon d'ouvrages de briques réfractaires doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Autres certifications et formations suggérées ou requises

Bien qu'un apprenti reçoive une formation en santé, sécurité et dans des domaines spécifiques à son métier pendant son apprentissage, il est important de savoir qu'il peut également être nécessaire de suivre d'autres formations en santé et sécurité au travail, ainsi que de renouveler ou de mettre à jour des certifications au cours de sa carrière, avant d'effectuer de nouveaux types de travaux.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'un(e) formateur(rice) qualifié(e) ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaisssez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences
33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3
Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656
Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

Liste de formateurs

Nom du (de la) formateur(trice) (en lettres moulées)	Signature du (de la) formateur(trice)	Date de début avec le (la) formateur(trice) (jour/mois/année)

Formation en Milieu de Travail: Objectives de Rendement

6641.0 Recourir À Des Pratiques Et À Des Méthodes De Travail Sécuritaires

Objectif Général De Rendement

Recourir à des pratiques et à des méthodes de travail sécuritaires en se conformant aux lois, aux règlements, aux codes, aux normes et aux directives, en exécutant des tâches d'entretien du chantier, en observant les consignes d'urgence du chantier, en vérifiant l'état du matériel, en portant des vêtements et du matériel de protection individuelle et en les entretenant de façon appropriée, en signalant les blessures et les accidents, en dispensant les premiers soins de base, en déplaçant manuellement du matériel, des fournitures et des composants et en utilisant des méthodes de verrouillage, d'étiquetage et d'érection de barricades conformément aux lois et aux règlements, aux spécifications des fabricants et aux directives des entreprises.

Compétences

6641.1 Se conformer aux lois, aux règlements, aux codes, aux normes et aux directives, notamment à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et aux méthodes de travail dans les espaces clos en lisant, en interprétant et en observant les directives conformément aux lois et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

- 6641.2** **Exécuter des tâches d'entretien du chantier** en reconnaissant les dangers pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail en vue de réduire au minimum les risques de blessures et de dommages au matériel, aux véhicules et à l'environnement, en mettant le matériel en place, en installant des barrières de protection et des panneaux de signalisation, en recyclant, en enlevant et en éliminant les matériaux superflus, en s'assurant que la zone de travail n'est pas obstruée ni encombrée d'outils et de matériel, en entreposant les outils et le matériel afin de réduire au minimum les risques d'accidents ou de blessures et en rangeant les outils et le matériel afin qu'ils soient prêts pour le prochain travail conformément aux lois, aux exigences du travail, aux consignes du chantier, aux exigences de sécurité et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6641.3** **Observer les consignes d'urgence du chantier**, notamment en évaluant le type et la gravité des urgences, en prenant les mesures qui s'imposent, en déclenchant le système d'alarme, en signalant les urgences et en évacuant les lieux conformément à la réglementation, aux codes, aux consignes du chantier, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux exigences de sécurité et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6641.4** **Vérifier l'état du matériel**, y compris les échelles, les dispositifs de levage manuels et motorisés et les palans à chaîne motorisés en inspectant le matériel et en évaluant son rendement et son fonctionnement, en positionnant, en déplaçant et en réglant le matériel, en changeant le matériel ou en le mettant hors service, en vérifiant la capacité, l'usure, le sertissage, l'effilochage, les cassures, les fissures, la corrosion, l'alignement, les dommages, la lubrification, la stabilité, les bruits, les composants lâches ou manquants, l'état des pneus, le niveau des liquides et les composants défectueux conformément aux lois, aux exigences du travail, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux exigences de sécurité et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6641.5** **Porter des vêtements et du matériel de protection individuelle**, y compris des gants, des lunettes de protection, des masques, des écrans faciaux, des protège-oreilles, des chaussures de sécurité, un casque, des vêtements résistant à la chaleur et au feu, des crèmes protectrices et des dispositifs de retenue en cas de chute et en vérifiant, en choisissant, en utilisant et en ajustant ce matériel afin d'assurer sa sécurité et celle des autres conformément à la réglementation, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux exigences de sécurité et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6641.6

Entretenir les vêtements et le matériel de protection individuelle, y compris les gants, les lunettes de protection, les masques, les respirateurs, les écrans faciaux, les protège-oreilles, les chaussures de sécurité et les dispositifs de retenue en cas de chute, en vérifiant l'usure, les bris, les déchirures, les fissures, les fuites et les composants lâches et manquants, en inspectant et en analysant le rendement et le fonctionnement et en entreposant et en mettant hors service le matériel et les composants en vue d'assurer sa sécurité et celle des autres conformément à la réglementation, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux exigences de sécurité et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6641.7

Signaler les blessures et les accidents au superviseur immédiat et au représentant ou au comité responsable de la santé et de la sécurité en fournissant les détails nécessaires et en remplissant et en remettant les formulaires et rapports, conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6641.8

Dispenser les premiers soins de base pour les maladies et blessures professionnelles, y compris pour des maux soudains, des brûlures, des coupures et des entorses et en cas d'inhalation de produits chimiques et de fumée, de stress dû à la chaleur et de présence de contaminants dans les yeux de manière à stabiliser l'état de la victime et à la préparer à recevoir d'autres soins, en trouvant l'emplacement des fournitures et du matériel de premiers soins et en obtenant l'aide médicale d'urgence requise selon l'état de la victime, conformément aux pratiques en matière de premiers soins, à la réglementation, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux exigences de sécurité et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6641.9

Déplacer manuellement du matériel, des fournitures et des composants en recourant à des techniques sécuritaires pour lever, abaisser, transporter, pousser et tirer afin de se protéger et protéger les autres conformément à la réglementation, aux exigences de sécurité et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6641.10

Utiliser des méthodes de verrouillage, d'étiquetage et d'érection de barricades pour isoler le matériel dangereux ou défectueux en informant les autorités compétentes, en installant des dispositifs de verrouillage et en conservant la clé, en posant des étiquettes, en libérant l'énergie emmagasinée, en procédant à un essai de résistance aux chocs, en effectuant le travail requis, en enlevant les dispositifs de verrouillage lorsque le travail est terminé, en utilisant des outils manuels et motorisés et en portant du matériel de protection individuelle conformément à la réglementation, aux codes, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences de sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6642.0 Adapter L'environnement De Travail

Objectif Général De Rendement

Adapter l'environnement de travail en évaluant les conditions sur le chantier, en réduisant les risques sur le chantier, en adaptant le lieu de travail et les méthodes de travail aux conditions extrêmes et en sachant quand arrêter le travail conformément au cahier des charges, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

- 6642.1 Évaluer les conditions sur le chantier** en inspectant visuellement l'unité et l'espace environnant, en vérifiant l'organisation sur le chantier, la logistique à l'égard du matériel, l'accessibilité, la zone de rassemblement et le matériel de premiers soins et d'urgence, en relevant les dangers sur le chantier tels une mauvaise qualité de l'air, la présence de contaminants, l'éclairage et les risques de chute et d'effondrement et en s'assurant que tout le matériel de travail, l'équipement et les systèmes de surveillance et d'urgence sont en place et fonctionnels conformément au cahier des charges, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

- 6642.2 Réduire les risques sur le chantier** en relevant les dangers potentiels, en avisant le superviseur afin que des mesures correctives soient prises, en prenant les dispositions pour éliminer ou réduire les risques que pose, par exemple, la présence de silice et d'amiante et en aidant à le faire, et en installant du matériel tels des soufflantes, des pompes, des systèmes d'éclairage et des systèmes de pression d'air négative de manière à réduire au minimum les risques de blessures et les dommages matériels et environnementaux conformément aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6642.3 Adapter le lieu de travail et les méthodes de travail aux conditions extrêmes** en établissant la façon dont les aires de travail et le matériel peuvent être protégés, en protégeant le matériel contre les éléments en le couvrant, en l'abritant et en l'isolant comme il est requis, et en s'assurant que le chantier est sécuritaire et que le matériel est en sécurité et fonctionnel pour un usage futur conformément aux exigences du travail, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6642.4

Savoir quand arrêter le travail lorsque par exemple il y a présence de moisissure, que le substrat est instable, qu'il y a un manque de sécurité, qu'il n'y a pas suffisamment d'éclairage, d'eau, de ventilation ou de courant, en consignant les lacunes ou les obstacles au travail et en les signalant aux superviseurs de manière à réduire au minimum les risques de blessures et les dommages matériels et environnementaux selon les conditions de travail sur le chantier et conformément aux recommandations des fabricants et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6643.0 Utiliser Et Entretenir Des Outils Et Du Matériel D'ouvrages En Briques Réfractaires

Objectif Général De Rendement

Utiliser et entretenir des outils et du matériel d'ouvrages en briques réfractaires, y compris des outils manuels motorisés et du matériel lié au métier, conformément aux exigences du travail, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences de sécurité.

Compétences

6643.1 Se conformer aux lois, aux règlements, aux codes, aux normes et aux directives, notamment à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST), au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et aux méthodes de travail dans les espaces clos en lisant, en interprétant et en observant les directives conformément aux lois et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

- 6643.2** **Entretenir des outils manuels et motorisés**, y compris des marteaux, des cintres, des couteaux, des cliquets, des truelles, des perceuses et des scies en les choisissant, en les inspectant, en les mettant à l'essai et en vérifiant leur rendement et leur fonctionnement, en utilisant, en changeant, en raccordant, en nettoyant, en graissant, en remettant en état, en entreposant et en mettant hors service les outils et les accessoires, et en s'assurant que les outils sont réparés selon des normes établies afin qu'ils soient sécuritaires et fonctionnels conformément aux exigences du travail, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences de sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6643.3** **Utiliser le matériel**, y compris des machines à souder les goujons et des machines de maçonnage, des vibrateurs, des marteaux perforateurs, des machines à gunitage, des machines à projeter le béton, des pompes, des aiguilles à air, des anneaux pneumatiques, des anneaux de four et des fouloirs pneumatiques en décidant quel matériel convient à la tâche, en choisissant le matériel et les composants requis, en consignant l'utilisation du matériel dans un système de contrôle, en essayant le matériel, en l'utilisant pour accomplir le travail et en s'assurant qu'il est utilisé pour les fins auxquelles il a été conçu et qu'il est fonctionnel, conformément aux exigences du travail, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences de sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6643.4

Entretenir le matériel, y compris les machines à souder les goujons, les machines de maçonnage, les vibrateurs, les marteaux perforateurs, les machines à gunitage, les machines à projeter le béton, les pompes, les aiguilles à air, les anneaux pneumatiques, les anneaux de four et les fouloirs pneumatiques en le choisissant, en l'inspectant, en le mettant à l'essai et en vérifiant son rendement et son fonctionnement, en utilisant, en changeant, en raccordant, en nettoyant, en graissant, en remettant en état, en entreposant et en mettant hors service les outils et les accessoires et en s'assurant qu'ils sont réparés selon des normes établies en vue d'être sécuritaires et fonctionnels conformément aux exigences du travail, aux recommandations et spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux exigences de sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6644.0 Défaire Des Ouvrages En Briques Réfractaires

Objectif Général De Rendement

Défaire des ouvrages en briques réfractaires en établissant quels endroits doivent être défaits et quels matériaux doivent être enlevés, en déterminant dans quel ordre ils doivent être enlevés, en construisant et en installant des pièces de soutènement temporaires, en protégeant les structures environnantes et les autres travailleurs, en enlevant les ouvrages en briques réfractaires et en retirant les pièces de soutènement temporaires conformément aux exigences du travail, aux politiques et méthodes de l'entreprise, aux spécifications des fabricants et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

- 6644.1 **Établir quels endroits doivent être défaits et quels matériaux doivent être enlevés** en consultant le client, en procédant à une inspection visuelle avec un superviseur, en vérifiant s'il y a une usure excessive, en détectant les points chauds, les fissures, la détérioration et les déformations et en utilisant des appareils électroniques, des outils manuels et motorisés et des micromètres conformément aux exigences du travail, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

- 6644.2** **Déterminer dans quel ordre les matériaux doivent être enlevés** en établissant un point de départ et de fin pour le travail, en évaluant le besoin de pièces de soutènement temporaires, en déterminant les besoins de protection des structures actuelles, en choisissant les outils, le matériel et les fournitures nécessaires pour le travail, en établissant la méthode pour enlever et jeter les matériaux et en prenant les dispositions à cet égard conformément aux exigences du travail, aux politiques et méthodes de l'entreprise, aux spécifications des fabricants et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6644.3** **Construire et installer des pièces de soutènement temporaires** tels des fers d'angle, des pièces de support, des coins, des vérins, des plaques, des goussets et des taquets en établissant le type de soutènement requis, la force minimale et la charge à supporter, en construisant ou en acquérant les pièces de soutènement appropriées, en s'assurant que la maçonnerie est maintenue en place, en plaçant les pièces de soutènement jusqu'à ce que la maçonnerie soit autoportante ou que des structures permanentes soient installées et en utilisant des outils et du matériel appropriés, conformément aux exigences du travail, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6644.4** **Protéger les structures environnantes et les autres travailleurs** en utilisant du bois, de l'acier, des bâches et du sable pour recouvrir et protéger les briques et les structures adjacentes de manière à réduire au minimum les dommages et les blessures au cours du démontage des matériaux réfractaires conformément aux exigences du travail, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6644.5** **Enlever les ouvrages en briques réfractaires** en travaillant avec d'autres gens de métier afin de couper, de briser, d'enlever par plaques et de broyer les matériaux endommagés et usés, en confinant, en retirant et en jetant les déchets, en évaluant de nouveau la progression du travail, en brettelant, en équarrisant et en calant les surfaces avoisinantes, en utilisant du matériel de démolition et des outils de maçonnerie connexes et en s'assurant que le lieu de travail est propre et que les réparations ou l'installation peuvent être entreprises conformément aux exigences du travail, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6644.6** **Retirer, au besoin, les pièces de soutènement temporaires** après avoir réinstallé les matériaux réfractaires en démontant ces pièces et le matériel connexe, en entreposant ou en enlevant ces pièces à l'aide d'outils manuels et motorisés et de chalumeaux de coupe et en veillant à réduire au minimum les perturbations sur le lieu d'installation de la maçonnerie conformément aux exigences du travail, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6645.0 Poser Des Briques Réfractaires

Objectif Général De Rendement

Poser des briques réfractaires en établissant à quel endroit les poser, en organisant la disposition des briques et du revêtement résistant à la corrosion, en établissant le type et la consistance du mortier et en installant les briques et le revêtement résistant à la corrosion conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

- 6645.1 Établir à quel endroit poser les briques** en choisissant un endroit sec protégé des éléments, en marquant et en identifiant cet endroit, en préparant les outils et le matériel et en s'assurant que l'endroit est sécuritaire et accessible conformément aux exigences du travail et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

- 6645.2** **Organiser la disposition des briques et du revêtement résistant à la corrosion** en faisant le tri selon la forme, la dimension, l'ordre de pose et la quantité, en vérifiant s'il y a des fissures, des parties dégarnies et de la déformation, ainsi que les dimensions, la tolérance et la coupe, en mettant de côté les briques endommagées ou inutilisables, en signalant au superviseur les matériaux qui présentent des dommages excessifs, en remettant les briques sur une palette dans le bon ordre et selon leur dimension et en marquant et en identifiant individuellement les palettes conformément aux exigences du travail, aux politiques et méthodes de l'entreprise et aux spécifications des fabricants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6645.3** **Établir le type et la consistance du mortier** requis pour le travail, y compris de tout additif ou adjuant indiqué dans le cahier des charges afin que le mortier ait la consistance, la plasticité, la maniabilité et le temps de durcissement appropriés et qu'il soit adéquatement préparé pour son application, conformément aux recommandations des fabricants et au cahier des charges.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6645.4

Installer les briques et le revêtement résistant à la corrosion en assemblant les matériaux requis, en déterminant la séquence de pose des briques d'après la forme et l'orientation de la structure, en coupant la brique de manière à ce qu'elle s'intègre au mur de la structure, en recourant à des techniques d'application à la truelle et de pose de briques, en procédant à la construction selon la séquence requise, en installant des armatures et des accessoires dans la maçonnerie, en terminant le revêtement en briques réfractaires, en vérifiant et en contrôlant continuellement la qualité de manière à ne pas perdre de temps ni gaspiller de ressources, en mettant à profit ses connaissances de manière opportune et en travaillant de façon ordonnée conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6646.0 Couler Du Béton Réfractaire

Objectif Général De Rendement

Couler du béton réfractaire en installant les pièces d'ancrage, l'isolant, les pare-vapeur et le coffrage et en mettant en place le béton réfractaire, puis en retirant le coffrage conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

6646.1 Installer les pièces d'ancrage, l'isolant et les pare-vapeur pour le béton réfractaire coulé en marquant la disposition des pièces d'ancrage sur l'enveloppe, en préparant l'enveloppe par le meulage des emplacements d'ancrage afin d'enlever l'oxydation et l'accumulation, en liant les pièces d'ancrage en place, en vérifiant l'orientation requise des pièces d'ancrage et la qualité de la liaison, en posant l'isolant pare-feu et les pare-vapeur requis et en utilisant les outils et les pièces de fixation conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

- 6646.2** **Installer le coffrage** en déterminant la dimension et la forme des panneaux, en appliquant l'agent démoluant avec un pinceau ou un pulvérisateur, en fixant les panneaux au mur avec des pièces d'ancrage, des goujons ou des raidisseurs temporaires, en vérifiant l'alignement, l'uniformité et l'étanchéité et en s'assurant que les pièces de renforcement et d'appui peuvent supporter la charge et les forces appliquées, conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6646.3** **Mettre en place le béton réfractaire coulé** en établissant un poste de mélange, en mélangeant les matériaux, en vérifiant la consistance requise, en transportant le béton vers le coffrage, en coulant le béton dans le coffrage, en faisant vibrer le béton afin de consolider le mélange, en s'assurant que le coffrage est bien fixé et stable et en laissant suffisamment de temps au béton pour durcir, conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Maçon d'ouvrages de briques réfractaires

6646.4

Retirer le coffrage en enlevant toutes les pièces de renforcement et de fixation, les raidisseurs et les panneaux, en inspectant, en réparant et en entreposant le coffrage, et en relevant et en réparant toute défectuosité du béton réfractaire et dans l'espace environnant conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6647.0 Appliquer Du Béton Réfractaire Au Pistolet

Objectif Général De Rendement

Appliquer du béton réfractaire au pistolet en installant les pièces d'ancrage, l'isolant, les pare-vapeur, le matériel et les panneaux de gunitage, en gunitant, en ébarbant le côté exposé à la chaleur, en appliquant un agent de durcissement et en nettoyant le matériel conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

- 6647.1 Installer les pièces d'ancrage, l'isolant et les pare-vapeur pour le béton réfractaire appliqué au pistolet** en marquant la disposition des pièces d'ancrage sur l'enveloppe, en préparant l'enveloppe par le meulage des emplacements d'ancrage afin d'enlever l'oxydation et l'accumulation, en liant les pièces d'ancrage en place, en vérifiant l'orientation requise des pièces d'ancrage et la qualité de la liaison, en posant l'isolant pare-feu et les pare-vapeur requis et en utilisant les outils et le matériel conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

- 6647.2** **Installer le matériel de gunitage** en choisissant une machine de gunitage de dimension appropriée, en raccordant le pistolet à l'alimentation en air, en déroulant le boyau du pistolet jusqu'au lieu d'installation, en raccordant les pièces d'alimentation en eau au boyau et à la buse, en vérifiant si l'alimentation en air et en eau est suffisante, en s'assurant que les raccords, l'anneau d'eau et la buse sont bien fixés, en enlevant et en remplaçant toute pièce défectueuse et en raccordant l'unité à une source d'eau propre conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6647.3** **Installer les panneaux de gunitage pour le béton réfractaire appliqué au pistolet** en déterminant la dimension et la forme des panneaux, en appliquant l'agent démoluant avec un pinceau ou un pulvérisateur, en fixant les panneaux de gunitage au mur avec du fil à ligature, en posant des entretoises pour les panneaux installés en alternance, en s'assurant que les pièces de renforcement et d'appui peuvent supporter la charge et les forces appliquées, en vérifiant l'alignement et l'uniformité et en utilisant des outils manuels et motorisés conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6647.4 **Guniter** en assurant une communication claire avec l'opérateur de la machine à gunitage au moyen de signaux manuels ou par radio, en réglant l'alimentation en air et en eau, en tournant le dispositif rotatif pour amorcer l'écoulement du béton à la buse, en réglant le débit de l'eau afin de réduire le rebondissement possible, en projetant le béton sur le mur suivant un mouvement circulaire, en appliquant le béton à la pleine épaisseur des panneaux de gunitage afin de constituer un cadre autour des panneaux puis en pulvérisant en se dirigeant vers le centre des panneaux et en passant d'un panneau à l'autre, en enlevant les panneaux de gunitage, en fermant la machine de gunitage, en s'assurant que le mélange est entièrement uniforme sur la structure et en évitant les défauts de texture conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6647.5 **Ébarber le côté exposé à la chaleur** en aplaniissant le béton excédentaire à l'épaisseur des panneaux de gunitage, en utilisant une raclette plus longue que la largeur des panneaux et en s'assurant que le béton n'est pas enlevé des pièces d'ancre et qu'il a une épaisseur uniforme, conformément aux pratiques de travail du métier, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6647.6** **Appliquer un agent de durcissement** avec un pinceau ou un pulvérisateur pour prévenir le durcissement trop rapide conformément aux pratiques de travail du métier, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6647.7** **Nettoyer le matériel** en expulsant l'eau et les matières résiduelles des conduites avec de l'air comprimé et en s'assurant que rien dans les conduites ne puisse les obstruer en durcissant, conformément aux pratiques de travail du métier, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6648.0 Installer Un Revêtement Réfractaire Avec Un Liant Céramique

Objectif Général De Rendement

Installer un revêtement réfractaire avec un liant céramique en préparant le chantier, en installant le matériau céramique au moyen d'un procédé de liaison et en arrêtant le travail de liaison.

Compétences

- 6648.1 Préparer le chantier** en assemblant le matériel requis, en aménageant une zone de rassemblement libre de sources d'oxygène non contrôlées et située à moins de quinze (15) pieds de l'emplacement de réparation, en choisissant le matériel d'application du liant céramique en fonction de l'ampleur de la réparation et du volume de liant à appliquer, en positionnant la machine de manière à ce que le liant ne soit pas projeté sur une personne, en enlevant manuellement les écaillures et le laitier ou en sablant au jet la surface du revêtement existant en vue d'assurer une bonne adhésion afin de ne pas perdre de temps ni gaspiller de ressources, en mettant à profit ses connaissances de manière opportune et en travaillant de façon ordonnée conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

6648.2

Installer le matériau céramique au moyen d'un procédé de liaison en utilisant la lance pour appliquer le matériau réfractaire selon l'épaisseur requise, en s'assurant qu'il est appliqué uniformément en vue d'éviter le plus possible de devoir le meuler plus tard, de manière à ne pas perdre de temps ni gaspiller de ressources, en mettant à profit ses connaissances de manière opportune et en travaillant de façon ordonnée conformément aux pratiques de travail du métier, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6648.3

Arrêter le travail de liaison en coupant d'abord l'alimentation en matériau, puis l'apport d'oxygène lorsque le matériau a cessé de s'écouler vers la lance, en purgeant l'oxygène de toutes les conduites et de tous les boyaux et en bouchant ceux-ci pour éviter que des corps étrangers n'y pénètrent, en enlevant toute matière de la trémie de la machine et en l'entreposant dans un endroit frais et sec de manière à mettre un terme au travail de façon sécuritaire et à s'assurer que tout matériau céramique soit retiré de la machine conformément aux pratiques de travail du métier, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6649.0 Appliquer Du Béton Projété

Objectif Général De Rendement

Appliquer du béton projeté en installant les pièces d'ancrage, l'isolant, les pare-vapeur et les panneaux de gunitage pour le béton projeté ainsi que le matériel pour projeter le béton, en pompant le béton à projeter, en ébarbant le côté exposé à la chaleur et en nettoyant le matériel conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

Compétences

- 6649.1 Installer les pièces d'ancrage, l'isolant et les pare-vapeur pour le béton projeté** en marquant la disposition des pièces d'ancrage sur l'enveloppe, en préparant l'enveloppe par le meulage des emplacements d'ancrage en vue d'enlever l'oxydation et l'accumulation, en liant les pièces d'ancrage en place, en vérifiant l'orientation requise des pièces d'ancrage et la qualité de la liaison, en posant l'isolant pare-feu et les pare-vapeur requis et en utilisant des outils manuels et motorisés et des pièces de fixation conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

6649.2

Installer les panneaux de gunitage pour le béton réfractaire appliqué au pistolet en déterminant la dimension et la forme des panneaux, en appliquant l'agent démoulant avec un pinceau ou un pulvérisateur, en fixant les panneaux de gunitage au mur avec du fil à ligature, en posant des entretoises pour les panneaux installés en alternance, en s'assurant que les pièces de renforcement et d'appui peuvent supporter la charge et les forces appliquées, en vérifiant l'alignement et l'uniformité et en utilisant des outils manuels et motorisés conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6649.3

Installer le matériel pour projeter le béton en choisissant une machine de projection de béton de dimension appropriée, en déroulant le boyau jusqu'au lieu d'installation, en raccordant la buse au boyau et à la source d'accélérateur, en vérifiant si l'alimentation en air et en eau est suffisante, en s'assurant que les raccordements sont bien faits, en enlevant et en remplaçant toute pièce défectueuse et en raccordant l'unité à une source d'eau propre conformément au cahier des charges, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6649.4

Pomper le béton à projeter en assurant une communication claire avec l'opérateur de la machine, en mettant le lubrifiant et le mélange de béton à projeter dans la pompe, en remplissant le boyau jusqu'à ce que le lubrifiant soit expulsé et que le béton sorte de la buse au lieu d'application, en vérifiant s'il y a des obstructions ou des obstacles et en les éliminant, en projetant le béton et l'accélérateur sur le mur suivant un mouvement circulaire, en appliquant le béton à la pleine épaisseur des panneaux de gunitage afin de constituer un cadre autour des panneaux puis en pulvérisant en se dirigeant vers le centre des panneaux en passant d'un panneau à l'autre, en enlevant les panneaux de gunitage et en terminant les panneaux restants, en fermant la machine, en s'assurant que le mélange est entièrement uniforme sur la structure et en évitant les défauts de texture conformément aux pratiques de travail du métier, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6649.5

Ébarber le côté exposé à la chaleur en aplaniissant le béton excédentaire à l'épaisseur des panneaux de gunitage, en utilisant une raclette plus longue que la largeur des panneaux, en s'assurant que le béton n'est pas enlevé des pièces d'ancrage et qu'il a une épaisseur uniforme et en appliquant un agent de durcissement conformément aux pratiques de travail du métier, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6649.6

Nettoyer le matériel en expulsant l'eau et les matières résiduelles des conduites avec de l'air comprimé et en s'assurant que rien dans les conduites ne puisse les obstruer en durcissant, conformément aux pratiques de travail du métier, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6650.0 Installer Des Matériaux Réfractaires En Damant Un Mélange Réfractaire Plastique

Objectif Général De Rendement

Installer des matériaux réfractaires en damant un mélange réfractaire plastique en mettant en place les pièces d'ancrage et l'isolant, en damant le mélange réfractaire plastique et en ébarbant la face du mur conformément aux pratiques de travail du métier, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

6650.1 Mettre en place les pièces d'ancrage et l'isolant pour le damage du mélange réfractaire plastique en marquant la disposition des pièces d'ancrage sur l'enveloppe, en préparant l'enveloppe par meulage des emplacements d'ancrage afin d'enlever l'oxydation et l'accumulation, en liant les pièces d'ancrage en place, en vérifiant l'orientation requise des pièces d'ancrage et la qualité de la liaison, en posant l'isolant pare-feu et les pare-vapeur requis et en utilisant des outils manuels et motorisés et des pièces de fixation conformément aux pratiques de travail du métier, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

- 6650.2** **Damer le mélange réfractaire plastique** en plaçant des dalles de plastique côté à côté sur la surface à réparer, en liant les dalles à l'aide d'un marteau pneumatique, en procédant selon la séquence requise, en installant les carreaux d'ancrage aux endroits désignés à l'aide de clips et de supports et en s'assurant que ceux-ci sont bien encastrés dans le plastique, conformément aux pratiques de travail du métier, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 6650.3** **Ébarber la face du mur** en enlevant le matériau excédentaire à l'aide d'une truelle, d'une bêche et d'une étrille, en s'assurant que la surface est égale et uniforme et en ménageant des trous d'aération aux 6 po environ pour permettre à l'humidité de s'échapper, ainsi que des joints de déformation pour limiter les fissures conformément aux pratiques de travail du métier, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6651.0 Installer Un Isolant Et Des Modules En Fibre De Céramique

Objectif Général De Rendement

Installer des matériaux réfractaires en damant un mélange réfractaire plastique en mettant en place les pièces d'ancrage et l'isolant, en damant le mélange réfractaire plastique et en ébarbant la face du mur conformément aux pratiques de travail du métier, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

Compétences

- 6651.1 Fixer des goujons et des tiges** en marquant la disposition des pièces d'ancrage sur l'enveloppe, en préparant l'enveloppe par le meulage des emplacements d'ancrage afin d'enlever l'oxydation et l'accumulation, en liant les pièces d'ancrage en place, en vérifiant l'orientation requise des pièces d'ancrage et la qualité de la liaison, en posant l'isolant pare-feu et les pare-vapeur requis et en utilisant des outils manuels et motorisés et des pièces de fixation conformément aux pratiques de travail du métier, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants et aux politiques et méthodes de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).

6651.2

Mettre en place un isolant en déterminant la superficie de la surface d'installation, en découpant l'isolant à la longueur voulue, en embrochant l'isolant sur les tiges, en mettant l'isolant sur toute la largeur de la surface à réparer, en vérifiant que l'ajustement est serré, en décalant les joints des rangées et des couches subséquentes et en laissant l'isolant se chevaucher aux joints sur le côté exposé à la chaleur en raison des gaz émis, en fixant des rondelles, des rondelles isolantes et des couvercles sur les tiges, en s'assurant que l'isolant est bien fixé à la structure et en pulvérisant un revêtement rigidifiant sur la surface conformément aux pratiques de travail du métier, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

6651.3

Mettre en place des modules en plaçant ceux-ci côté à côté en partant du bas vers le haut sur toute la largeur de la surface à réparer, en fixant chaque module à un goujon, en posant des lattes au besoin, en enlevant les sangles de compression sur les modules afin de leur permettre de se déployer, en damant le côté exposé à la chaleur afin que la surface soit uniforme, en vérifiant que l'ajustement est serré et en pulvérisant un revêtement rigidifiant sur la surface conformément aux pratiques de travail du métier, au cahier des charges, aux spécifications des fabricants, aux politiques et méthodes de l'entreprise et à la réglementation gouvernementale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Résultats d'apprentissage

- S1301 Recourir à des pratiques et à des méthodes de travail sécuritaires (24 heures)**
- Observer les consignes de sécurité
 - Décrire les exigences de travail dans les espaces clos
 - Exécuter les tâches d'entretien du chantier
 - Décrire les consignes d'urgence du chantier
 - Vérifier l'état du matériel
 - Utiliser et entretenir du matériel et des vêtements de protection individuelle
 - Décrire comment procéder pour signaler les blessures et les accidents
 - Décrire comment dispenser les premiers soins de base
 - Déplacer manuellement du matériel, des fournitures et des composants
 - Décrire les méthodes de verrouillage, d'étiquetage et d'érection de barricades
- S1302 Adapter l'environnement de travail (16 heures)**
- Évaluer les conditions sur le chantier
 - Décrire comment réduire les risques que pose, par exemple, la présence de silice et d'amiante sur le chantier
 - Décrire la façon d'adapter le lieu de travail et les méthodes de travail aux conditions extrêmes
 - Savoir quand arrêter le travail
- S1303 Utiliser et entretenir des outils et du matériel d'ouvrages en briques réfractaires**
- Utiliser les outils à main liés au métier
 - Entretenir les outils à main
 - Utiliser des outils et du matériel motorisés
 - Entretenir des outils et du matériel motorisés
- S1304 Défaire des ouvrages en briques réfractaires (24 heures)**
- Établir quels endroits doivent être défaits et quels matériaux doivent être enlevés
 - Établir dans quel ordre les matériaux doivent être enlevés
 - Construire et installer des pièces de soutènement temporaires
 - Décrire comment protéger les structures environnantes et les autres travailleurs
 - Établir comment enlever les ouvrages en briques réfractaires
 - Décrire comment retirer les pièces de soutènement temporaires

- S1305 Poser des briques réfractaires (40 heures)**
- Déterminer les types de briques réfractaires
 - Établir à quel endroit poser les briques
 - Organiser la disposition des briques et du revêtement résistant à la corrosion
 - Établir le type et la consistance du mortier
 - Installer les briques et le revêtement résistant à la corrosion
- S1306 Couler du béton réfractaire (24 heures)**
- Décrire les caractéristiques du béton réfractaire coulé
 - Installer les pièces d'ancrage, l'isolant et les pare-vapeur
 - Installer le coffrage
 - Mettre en place le béton réfractaire
 - Retirer le coffrage
- S1307 Appliquer du béton réfractaire au pistolet (24 heures)**
- Décrire les caractéristiques du béton réfractaire appliqué au pistolet
 - Installer les pièces d'ancrage, l'isolant et les pare-vapeur
 - Installer le matériel de gunitage
 - Installer les panneaux de gunitage
 - Guniter
 - Ébarber le côté exposé à la chaleur
 - Appliquer un agent de durcissement
 - Nettoyer le matériel
- S1308 Décrire comment installer un revêtement réfractaire avec un liant céramique (8 heures)**
- Décrire les utilisations et les caractéristiques des matériaux céramiques
 - Expliquer comment préparer le chantier
 - Décrire comment installer le matériau céramique au moyen d'un procédé de liaison
 - Décrire comment arrêter le travail de liaison
- S1309 Décrire comment appliquer du béton projeté (8 heures)**
- Décrire les caractéristiques du béton projeté
 - Décrire comment installer les pièces d'ancrage, l'isolant et les pare-vapeur
 - Décrire comment installer les panneaux de gunitage
 - Établir comment installer le matériel pour projeter le béton
 - Décrire la manière d'appliquer le béton projeté et les techniques de finition
 - Décrire comment nettoyer le matériel pour projeter le béton

- S1310 Installer des matériaux réfractaires en damant un mélange réfractaire plastique (24 heures)**
- Décrire comment damer avec un mélange réfractaire plastique
 - Installer les pièces d'ancrage et l'isolant
 - Damer un mélange réfractaire plastique
 - Ébarber la face du mur
- S1311 Installer un isolant et des modules en fibre de céramique (24 heures)**
- Décrire les applications des isolants en fibre de céramique
 - Fixer des goujons et des tiges
 - Mettre en place un isolant
 - Mettre en place des modules

Total des heures: 240 heures

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, **dans les zones ombrées**, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial

[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'un **maximum de quatre heures pour effectuer l'examen**.
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)		
Nom de l'apprenti(e)		
N° du contrat d'apprentissage		Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)		
Adresse		
Téléphone		
Adresse courriel		
Sommaire de la formation		
Date d'embauche		
Date de fin d'emploi		
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période		
Ensembles de compétences acquis		

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	
Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage

Une fois que l’apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu’exige le métier, et qu’il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L’apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l’attestation de fin d’apprentissage et la validation de l’ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l’adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario en appelant sans frais le 1-800-387-5656.*
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d’achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l’apprenti(e) avant d’atteindre le nombre d’heures de formation que recommande l’industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l’apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l’apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l’enregistrement du premier contrat d’apprentissage et qu’il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l’attestation de fin d’apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l’apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l’attestation de fin d’apprentissage. Une fois l’attestation de fin d’apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d’apprentissage à l’apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l’apprentissage.

- Si l’apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l’apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu’il ou qu’elle puisse continuer d’exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l’examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu’il existe un examen menant à l’obtention d’un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l’examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l’heure de l’examen après la confirmation de l’apprentissage, vous devez tout d’abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l’examen de certification. Après avoir payé vos frais d’examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d’Emploi Ontario.

Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage

Veuillez remplir les deux côtés de ce formulaire, y compris la validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) (consulter le verso de ce formulaire). Une fois les deux côtés remplis, soumettez le formulaire à votre bureau de service local (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou en appelant Emploi Ontario au 1-800-387-5656).

Renseignements sur l'apprenti(e)	
Nom (en lettres moulées)	
N° d'identification du client délivré par le Ministère	
Numéro(s) de téléphone	

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom légal	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	
Signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) (<i>nom en lettres moulées</i>)	
Adresse courriel	

Renseignements sur le programme	
Nom du métier	
Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (<i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i>)	
Heures de formation? (<i>documentation jointe</i>)	Oui () Non () Sans objet ()
Formation en classe terminée ou exemptée?	Oui () Non () Sans objet ()

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

X _____ X _____
Signature (apprenti(e)) Date Signature du signataire autorisé du parrain Date

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
6641.0	Recourir À Des Pratiques Et À Des Méthodes De Travail Sécuritaires	
6642.0	Adapter L'environnement De Travail	
6643.0	Utiliser Et Entretenir Des Outils Et Du Matériel D'ouvrages En Briques Réfractaires	
6644.0	Défaire Des Ouvrages En Briques Réfractaires	
6645.0	Poser Des Briques Réfractaires	
6646.0	Couler Du Béton Réfractaire	
6647.0	Appliquer Du Béton Réfractaire Au Pistolet	
6648.0	Installer Un Revêtement Réfractaire Avec Un Liant Céramique	
6649.0	Appliquer Du Béton Projété	
6650.0	Installer Des Matériaux Réfractaires En Damant Un Mélange Réfractaire Plastique	
6651.0	Installer Un Isolant Et Des Modules En Fibre De Céramique	

Réserve à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____

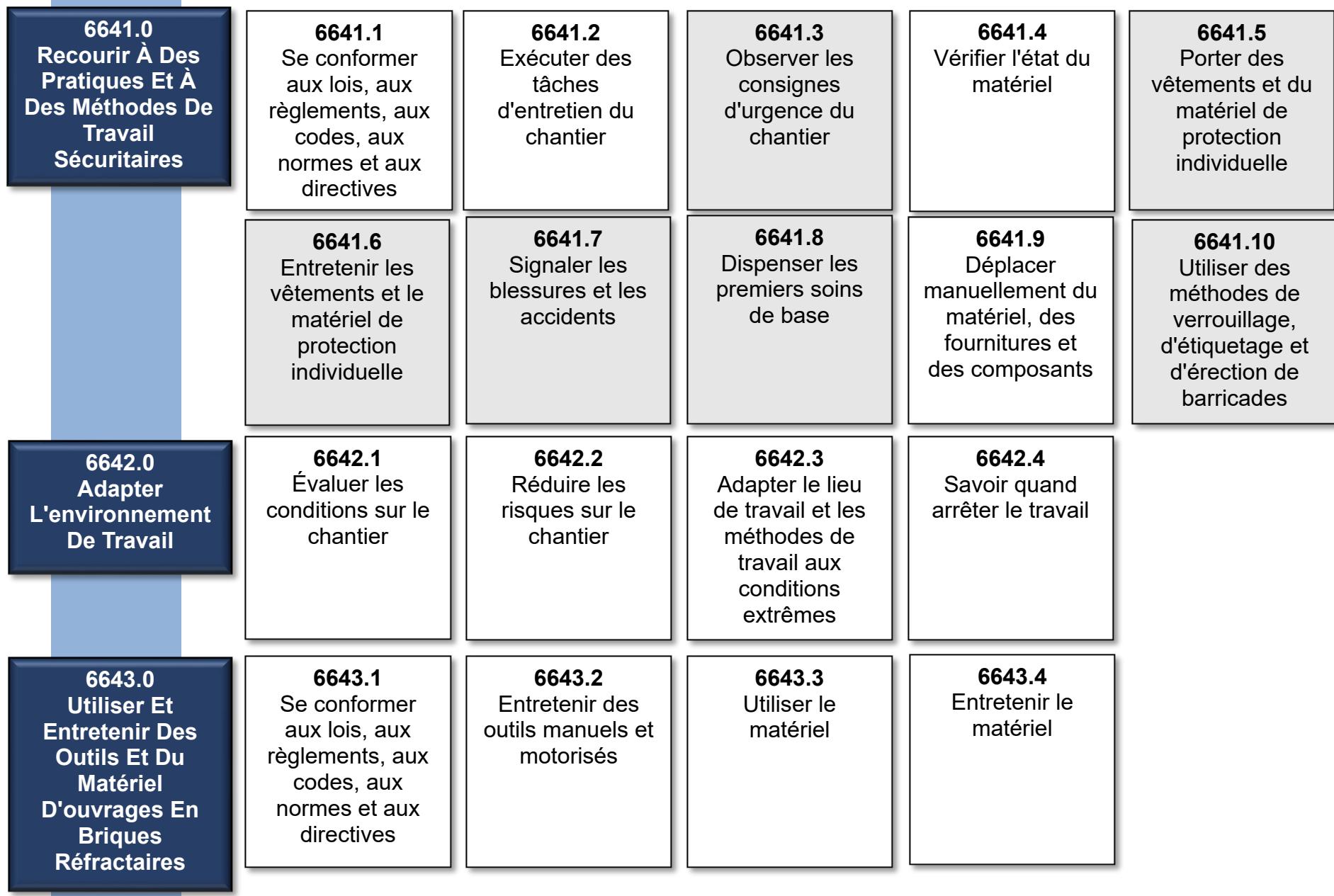
Date _____

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario
Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :
ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	162 Lochiel Street, Suite 101, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin Commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

Profil de l'analyse des compétences : Maçon d'ouvrages de briques réfractaires 401R (Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)



Profil de l'analyse des compétences : Maçon d'ouvrages de briques réfractaires 401R
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

6644.0 Défaire Des Ouvrages En Briques Réfractaires	6644.1 Établir quels endroits doivent être défaits et quels matériaux doivent être enlevés	6644.2 Déterminer dans quel ordre les matériaux doivent être enlevés	6644.3 Construire et installer des pièces de soutènement temporaires	6644.4 Protéger les structures environnantes et les autres travailleurs	6644.5 Enlever les ouvrages en briques réfractaires
	6644.6 Retirer, au besoin, les pièces de soutènement temporaires				
6645.0 Poser Des Briques Réfractaires	6645.1 Établir à quel endroit poser les briques	6645.2 Organiser la disposition des briques et du revêtement résistant à la corrosion	6645.3 Établir le type et la consistance du mortier	6645.4 Installer les briques et le revêtement résistant à la corrosion	
6646.0 Couler Du Béton Réfractaire	6646.1 Installer les pièces d'ancre, l'isolant et les pare-vapeur pour le béton	6646.2 Installer le coffrage	6646.3 Mettre en place le béton réfractaire coulé	6646.4 Retirer le coffrage	

Profil de l'analyse des compétences : Maçon d'ouvrages de briques réfractaires 401R
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

6647.0 Appliquer Du Béton Réfractaire Au Pistolet	6647.1 Installer les pièces d'ancre, l'isolant et les pare-vapeur pour le béton réfractaire	6647.2 Installer le matériel de gunitage	6647.3 Installer les panneaux de gunitage pour le béton réfractaire appliqués au pistolet	6647.4 Guniter	6647.5 Ébarber le côté exposé à la chaleur
	6647.6 Appliquer un agent de durcissement	6647.7 Nettoyer le matériel			
6648.0 Installer Un Revêtement Réfractaire Avec Un Liant Céramique	6648.1 Préparer le chantier	6648.2 Installer le matériau céramique au moyen d'un procédé de liaison	6648.3 Arrêter le travail de liaison		
6649.0 Appliquer Du Béton Projété	6649.1 Installer les pièces d'ancre, l'isolant et les pare-vapeur pour le béton projeté	6649.2 Installer les panneaux de gunitage pour le béton réfractaire appliqués au pistolet	6649.3 Installer le matériel pour projeter le béton	6649.4 Pomper le béton	6649.5 Arrêter le travail de liaison
	6649.6 Nettoyer le matériel				

Profil de l'analyse des compétences : Maçon d'ouvrages de briques réfractaires 401R
(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

<p>6650.0 Installer Des Matériaux Réfractaires En Damant Un Mélange Réfractaire Plastique</p>	<p>6650.1 Mettre en place les pièces d'ancrage et l'isolant pour le damage du mélange réfractaire plastique</p>	<p>6650.2 Damer le mélange réfractaire plastique</p>	<p>6650.3 Ébarber la face du mur</p>
<p>6651.0 Installer Un Isolant Et Des Modules En Fibre De Céramique</p>	<p>6651.1 Fixer des goujons et des tiges</p>	<p>6651.2 Mettre en place un isolant</p>	<p>6651.3 Mettre en place des modules</p>

Remarques

Remarques

Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen** : Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario et/ou consultez le guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge : sceau-rouge.ca](#)



Métiers
spécialisés
Ontario

Métiers spécialisés Ontario